

**Rectification du tarif des exposants dans le cadre de la foire Saint-Martin et
évolution des tarifs du marché hebdomadaire**

Classification : 7/Finances Locales. 7.10. Divers

VU l'article L. 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, régime des droits de place et de stationnement sur les halles et les marchés,

VU la consultation des organisations professionnelles intéressées,

VU que cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération DEL2011_0086 du 8 juillet 2011, la délibération DEL2013_061 du 23 septembre 2013 et la délibération DEL2014_80 du 30 juin 2014 de l'ancienne commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

CONSIDERANT qu'il faut rectifier certains tarifs et en faire évoluer d'autres, dans le cadre de la foire Saint-Martin et des marchés hebdomadaires et ponctuels.

*

Les membres du Conseil Municipal sont informés d'une erreur matérielle dans la précédente délibération concernant les tarifs de la foire Saint-Martin. Le tarif des exposants est de 2,75 euros le m² et non 2,65 et sera rectifiée au présent Conseil. Ce changement de tarif prendra effet à partir du 1^{er} juin 2016.

Par ailleurs, les membres du Conseil Municipal sont informés qu'il a été évoqué lors de la dernière réunion de commission foires et marchés l'évolution des tarifs des marchés hebdomadaires et ponctuels en augmentant le tarif des emplacements et des démonstrateurs, et en créant un tarif pour l'exposition de véhicules. Ces nouveaux tarifs prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2017.

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2224-18 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES INTERESSEES ONT FAIT L'OBJET D'UNE CONSULTATION, POUR AVIS.

ARTICLE L.2224-18 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : LE REGIME DES DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT SUR LES HALLES ET LES MARCHES EST DEFINI CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS D'UN CAHIER DES CHARGES OU D'UN REGLEMENT ETABLI PAR L'AUTORITE MUNICIPALE APRES CONSULTATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES INTERESSEES.

FOIRE SAINT-MARTIN				
OBJET	LIBELLE	TARIFS EN VIGUEUR POUR 4 JOURS DE FOIRE	TARIFS EN VIGUEUR POUR 3 JOURS DE FOIRE	TARIFS PROPOSES POUR 3 JOURS DE FOIRE
CHAPITEAU	LE M ² POUR LA DUREE DE LA FOIRE	23 €	21 €	21 €
TENTE 9 M ²	POUR LA DUREE DE LA FOIRE	290 €	265 €	265 €
DEBALLAGES	LE METRE LINEAIRE POUR LA DUREE DE LA FOIRE	11,50 € AVEC UN MINIMUM DE 46 €	10,50 € AVEC UN MINIMUM DE 42 €	10,50 € AVEC UN MINIMUM DE 42 €
EXPOSANTS	LE METRE CARRE	2,90 € AVEC UN MINIMUM DE 69 €	2,65 € AVEC UN MINIMUM DE 63 €	2,75 € AVEC UN MINIMUM DE 63 €
RESTAURATION	LE METRE LINEAIRE	29 € AVEC UN MINIMUM DE 69	26,50 € AVEC UN MINIMUM DE 63 €	26,50 € AVEC UN MINIMUM DE 63 €

		€		
INDUSTRIELS FORAINS		55 € MINIMUM PAR STAND OU 2,20 € LE METRE CARRE JUSQU'A 100M ² , PUIS 1,10 € LE METRE CARRE JUSQU'A 200M ² , PUIS 0,55 € LE METRE CARRE AU DELA LES SUPERFICIES SERONT FACTUREES SELON LA DEMANDE DE RESERVATION	55 € MINIMUM PAR STAND OU 2,20 € LE METRE CARRE JUSQU'A 100M ² , PUIS 1,10 € LE METRE CARRE JUSQU'A 200M ² , PUIS 0,55 € LE METRE CARRE AU DELA LES SUPERFICIES SERONT FACTUREES SELON LA DEMANDE DE RESERVATION	55 € MINIMUM PAR STAND OU 2,20 € LE METRE CARRE JUSQU'A 100M ² , PUIS 1,10 € LE METRE CARRE JUSQU'A 200M ² , PUIS 0,55 € LE METRE CARRE AU DELA LES SUPERFICIES SERONT FACTUREES SELON LA DEMANDE DE RESERVATION
VOITURES	LE METRE LINEAIRE	11,50 €	10,50 €	10,50 €
SALLE DES FETES	LE METRE CARRE POUR LA DUREE DE LA FOIRE	29 €	26,50 €	26,50 €
SALLE MARLY	LE METRE CARRE POUR LA DUREE DE LA FOIRE	46 €	42 €	42 €
PRESTATIONS PUBLICITAIRES	FORFAIT POUR LA DUREE DE LA FOIRE ET LE 11 NOVEMBRE	35 €	35 €	35 €
STATIONNEMENT	LE VEHICULE ACCES PARKING MARCHE COUVERT	3 €	3 €	3 €
GROS ANIMAUX (bovins et équidés, etc...)	L'ANIMAL	2,50 €	2,50 €	2,50 €
PETITS ANIMAUX (chiens, caprins, ovins et autres, etc ...)	L'ANIMAL	1,50 €	1,50 €	1,50 €
OISEAUX, VOLAILLES, AUTRES	LE METRE LINEAIRE	1,50 €	1,50 €	1,50 €

Les tarifs foire Saint-Martin 4 jours ainsi que les nouveaux tarifs foire Saint-Martin 3 jours présentés ci-dessus resteront en vigueur jusqu'au prochain changement de tarif.